

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-BC-04-028

**DEMANDE DE SUBVENTION  
AUPRES DU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL DANS LE  
CADRE DU DEPLOIEMENT  
DES POINTS D'APPORT  
VOLONTAIRE POUR LE  
VERRE, LES EMBALLAGES  
ET LES ORDURES  
MENAGERES SUR LE  
TERRITOIRE SENLIS SUD  
OISE**

\*\*\*\*\*

**SEANCE  
DU 25 NOVEMBRE 2019**

**NOMBRE DE DELEGUES**

en exercice : 15

présents : 9

votants : 9

-----

**DATE DE CONVOCATION :  
18 NOVEMBRE 2019**

**SECRETAIRE DE SEANCE :  
François DUMOULIN**

L'an deux mille dix-neuf, le Lundi vingt-cinq Novembre, à dix-neuf heures, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

***Siégeaient à l'assemblée,***

- \* Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- \* Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant) Président de séance
- \* Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- \* Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- \* Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- \* Madame EECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- \* Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- \* Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- \* Madame PRUVOST-BITAR (Senlis), *arrivée à 20h01,*

***Pouvoir :***

- \* Néant

***Ne siégeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence, le(s) conseiller(s) communautaire(s) qui suit(vent) :***

- \* Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- \* Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- \* Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- \* Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- \* Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- \* Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)

Avant l'examen de la question par le Bureau Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 9 présents, 6 absents et 0 pouvoir. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

### **Exposé des motifs**

Dans le cadre du déploiement de Points d'Apport Volontaire pour le verre, les emballages et les ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, il est envisagé pertinent de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise.

En effet, dans le cadre de sa compétence collecte des déchets, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se doit de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de faciliter la collecte des déchets ménagers et favoriser le recyclage des emballages et du verre.

L'objectif est d'augmenter le nombre de Points d'Apport Volontaire sur le territoire afin d'améliorer significativement les performances du tri.

Le projet se décompose en deux phases :

- **Phase n°1** : Travaux, fourniture et mise en œuvre de points d'apport volontaires soumis à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative du territoire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise. Ces travaux sont inscrits au budget annexe 2019, Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative, en section d'investissement,
- **Phase n°2** : Fourniture de Points d'Apport Volontaire enterrés, situés sur le site de l'Ecoquartier de Senlis. Ces travaux sont inscrits au budget général, en section d'investissement, dès 2019.

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise s'engage, par ailleurs à respecter les obligations indiquées, en matière de communication, souhaitées par le Département de l'Oise, et notamment faire état de la participation du Département dans toute action de communication inhérente à l'opération subventionnée.

### Délibération

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'ouverture de crédits budgétaires, relative à l'opération, inscrits au budget général 2019, section investissement, chapitre n°21, pour les Points d'Apport Volontaire de l'écoquartier

**Vu** l'ouverture de crédits budgétaires, relative à l'opération, inscrits au budget annexe Redevance Incitative 2019, section investissement, chapitre n°21, pour les Points d'Apport Volontaire des communes relevant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative,

**Considérant** la nécessité de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin de faciliter la collecte des déchets ménagers et favoriser le recyclage des emballages et du verre.

Après avoir entendu l'exposé du Président, par un vote au scrutin ordinaire, par 9 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Bureau Communautaire :

- **AUTORISENT** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, à déposer une demande de subvention, aussi élevée que possible, auprès du Conseil Départemental de l'Oise, concernant le déploiement de Points d'Apport Volontaire pour le verre, les emballages et les ordures ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'instruction du dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, le jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu  
de la transmission en Sous-préfecture,

le: - 9 DEC. 2019

et de l'affichage le : 10 DEC. 2019

Le Président,

Philippe CHARRIER.

A. Botteglieri  
*[Signature]*

pour ordre et par délégation



Pour extrait certifié conforme,

Fait à Senlis,

Le - 9 DEC. 2019

Le Président,

Philippe CHARRIER

A. Botteglieri  
*[Signature]*

pour ordre et par délégation